



Rapport n° 3	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le SDIS de l'Aisne est saisi par le Payeur départemental de la demande d'admissions en non-valeur de titres émis pour un montant de 79,87 €. Ces créances sont irrécouvrables soit par disparition des débiteurs soit compte tenu de leur montant inférieur au seuil de poursuites.

Il vous est demandé d'admettre en non-valeur 2019, ces créances irrécouvrables pour un montant de 79,87 €.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget du SDIS.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°3;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide d'admettre en non-valeur 2019, les créances irrécouvrables présentées par Madame le Payeur départemental pour un montant de 79.87 €.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°3	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 90
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 20 juin 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 juin 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, ~~Nicolas FRICOTEAUX~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Jean-Luc EGRET~~, ~~Marcel LALONDE~~, ~~Denis DUMAY~~, Mme Monique BRY,

II - Membre de droit

Monsieur Abdelmajid TKOUB représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Jean LEFEVRE, Jean-Paul ROSELEUX.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Mme DUGUE représentant Madame le Payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Vu le rapport n°3;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide d'admettre en non-valeur 2019, les créances irrécouvrables présentées par Madame le Payeur départemental pour un montant de 79.87 €.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN




nv SDIS

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 26/04/2019
002090 P_DEP AISNE
01900 - SDIS AISNE

Exercice 2019
Numéro de la liste 3775240233
3 pièces présentes pour un total de 79,87€

Nature Juridique	Exercice	Référence	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant à recouvrer	Observations
Particulier	2014 T-256	7788--	BEGHIN AURELIE	300	0,09 RAR inférieur seuil poursuite		
Particulier	2017 T-2907	6419--	JACQUET Adrien	300	22,98 RAR inférieur seuil poursuite		
Particulier	2015 T-180	7061--	LANGLAIS Dominique	300	56,8 Personne disparue		
TOTAL						79,87	



Nathalie MÉRLOT
Président Départemental
des Finances Publiques